50e ANNÉE. — N° 17.551

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 15 c.

SAMEDI 24 JUILLET 1920
SAINTE CHRISTINE
SOLEIL : lever 5h40; coucher 8h36
LUNE : P. L. le 31; D. Q. le 7

LE VOTE DE MARDI

C'est une erreur souvent funeste aux hommes qu'on veut le mieux servir que les approuver sans mesure. Et ce n'est pas être davantage l'ami le plus sincère d'un gouvernement que ne point oser lui faire jamais entendre de justes avertissements.

La Chambre, dans une forme parfaitement amicale, a donné mardi à M. Millerand, retour de Spa, un de ces avertissements.

L'imposante majorité par laquelle lui fut renouvelée, une fois de plus, la confiance qu'il mérite, lui a dit : « Vous avez défendu à Spa les intérêts de la France aussi bien qu'ils pouvaient l'être en l'état actuel de l'Europe ». Mais, par son attitude pendant toute la séance, cette même majorité lui a dit aussi : « Vous ne ferez pas à Genève ou ailleurs une concession de plus ».

Cette attitude, plusieurs députés de notre région, très amis du gouvernement, ont même senti la nécessité, attendu que le cabinet n'était nullement en péril, de la préciser et de l'accentuer en ne votant pas pour lui cette fois-ci. Ils ne lui ont pas ainsi témoigné d'hostilité pour le passé. Ils l'ont seulement mis en garde pour l'avenir.

Telle est, croyons-nous, la signification exacte du vote de mardi.

Le gouvernement n'y voit nulle contradiction. Il y puise, au contraire, une force nouvelle pour deux raisons : la première c'est que sa considérable majorité en lui restant fidèle lui garantit cette « continuité » d'action qu'il a si justement et si éloquemment proclamée plus que jamais indispensable; la seconde, c'est qu'il est désormais fondé à répondre à ceux de nos alliés qui tenteraient sa magnanimité en faveur de l'ennemi : « Les représentants de la nation m'interdisent d'aller plus loin. »

* * *

Car tel est le sentiment profond de la Chambre républicaine et patriote du 16 novembre, d'accord avec le pays qui raisonne et qui comprend.

Elle veut que la victoire reste la victoire, et que cette victoire rapporte. Elle veut que le relèvement de la France passe avant celui de l'Allemagne. Elle veut que l'Allemagne paye. Si l'Allemagne se ruine, tant pis ! Sa richesse insolente n'est pas nécessaire au bien-être du reste du monde. Quant à sa sécurité contre un péril extérieur ou intérieur, elle doit passer après le nôtre, n'est-ce pas ?

Certaines gens — qui sont au fond de bons apôtres — se sont étonnés que ces vérités fondamentales aient été rappelées mardi à la tribune avec tant de conviction et d'éclat par MM. Tardieu et Loucheur, signataires du traité de Versailles aux côtés de M. Clemenceau.

Un esprit de routine assez sot les a donc accusés une fois de plus de comploter la chute du gouvernement. C'est inutilement diminuer l'intérêt et la portée de ce grand débat. Il n'y avait mardi aucun complot. Il n'y avait que deux hommes — deux responsables — qu'une presse acharnée à défigurer l'œuvre de salut public entreprise et réalisée par M. Clemenceau, condamne chaque jour pour avoir tout au moins mal négocié la paix, qui sont venus dire : « La conférence de Spa n'a point augmenté, mais a diminué les avantages que nous assurait le traité. »

Qui donc prouverait le contraire ?

* * *

Telle fut la thèse de MM. Tardieu et Loucheur, et ils soulignèrent ainsi le singulier illogisme de ceux qui, trouvant le traité insuffisant, approuvent néanmoins qu'il puisse être amoindri.

« A vos difficultés présentes, disait avec raison M. Tardieu à M. Millerand, vous pouvez mesurer nos difficultés passées. »

Certes, entre des mains moins solides que celles de M. Millerand, la défense de notre cause risquerait d'être compromise par le hasardeux système de ces conférences tourmentées et répétées. En face d'un ennemi qui se relève très vite, nos revendications finiraient par ressembler à des implorations. Mais l'agissante énergie de nos mandataires et du Parlement permettra à Millerand de gagner la paix comme Clemenceau a gagné la guerre.

La prorogation des baux ruraux

Paris, 22 juillet. — Le ministère de l'agriculture est questionné très fréquemment par des Associations agricoles ou par des agriculteurs qui désireraient savoir si les prorogations de baux qui ont été accordées aux fermiers mobilisés par le décret du 19 septembre 1914 et par les autres décrets subséquents seront renouvelées pour les baux arrivant à expiration en 1921.

La situation est actuellement la suivante :

Le dernier décret en date du 3 novembre 1919 permet aux fermiers démobilisés après le 1er septembre 1917 d'obtenir une prorogation d'une année pour les baux arrivant à expiration au cours de l'année 1920. Les prorogations accordées expirent donc toutes en 1921. Aux termes de la loi du 25 octobre 1919, le gouvernement n'a plus actuellement le droit d'autoriser par décret de nouvelles prorogations. Une mesure de cette nature ne pourrait résulter que d'une loi nouvelle. Ces précisions ne concernent pas les locations rurales dans les régions libérées, qui sont soumises à un régime spécial.

A sucre cher mélasse bon marché

On peut se demander, non sans étonnement, pourquoi, depuis que chacun se plaint de la pénurie et de la cherté du sucre, on n'a point encore songé à utiliser les mélasses de cannes qui sont si abondantes dans nos possessions d'outre-mer. Toutes nos colonies sucrières pourraient cependant nous fournir cette précieuse denrée. La Martinique, la Guadeloupe, la Réunion, pour n'en point citer d'autres, ne demanderaient probablement pas mieux que d'écouler sur les marchés de la métropole les quantités nécessaires à la consommation. Et, d'autre part, la consommation métropolitaine ne demanderait pas mieux que d'avoir à sa disposition un produit qu'elle pourrait se procurer à meilleur compte que le sucre dont il apparaît comme le substitut le plus naturel.

On a bien cherché dans les premiers temps de la guerre à remplacer le sucre absent par un produit synthétique que les progrès de la science étaient parvenus à mettre utilement entre les mains des spéculateurs. Mais la saccharine — c'est d'elle qu'il s'agit — n'a obtenu qu'un succès fugitif. La consommation, après en avoir fait usage pendant une brève période, l'a abandonnée, parce que, bien qu'elle ait le goût du sucre, elle n'en a aucune des vertus, et que son action est pernicieuse sur l'estomac en particulier et sur l'organisme humain en général. Les bars eux-mêmes et les établissements de second ordre, qui en avaient tout d'abord adopté l'emploi, semblent manifestement tendre à y renoncer sur les plaintes d'une clientèle mieux renseignée.

Chacun reconnaît maintenant que, pour sucrer son café, il n'est que le sucre. La saccharine, produit de laboratoire, création de la chimie organique, ne saurait prétendre à le remplacer. A défaut de sucre, il n'est que la mélasse pour remplir son rôle, car la mélasse c'est encore du sucre. La mélasse est un sous-produit que l'on obtient par la cuisson du jus de la canne à sucre, par une cuisson prolongée. Tout d'abord, c'est le sucre blanc, le sucre de première qualité, qui se dépose en cristaux sur les parois des turbines. En second lieu, c'est le sucre de deuxième choix, le sucre roux. Et c'est en prolongeant le traitement du jus par la cuisson que l'on obtient la mélasse sous forme d'une masse sirupeuse, d'une couleur brun foncé, et qui contient encore de 40 à 50 % de sucre non cristallisé.

Sucrer son café avec ce sous-produit absolument naturel, à la bonne heure ! Dans les Antilles, blancs et indigènes ne sucrent jamais autrement le leur. Ce n'est pourtant pas que le beau sucre blanc leur manque. Ils lui préfèrent la mélasse, qui a une saveur particulière extrêmement agréable, et qui leur permet en même temps de donner à leur tasse de café le degré d'adoucissement qui leur convient. Mais la mélasse reçoit encore d'autres emplois aux Antilles. Mêlée à la farine de manioc, elle constitue une sorte de pain d'épice très appréciée. La pâtisserie en fait un usage important, la pharmacie également. Son emploi au Canada est d'un usage courant. Pourquoi donc n'en serait-il pas de même en France ?

Nous avons, nous aussi, du café à sucrer, des confitures à préparer pour les desserts de l'hiver et des pâtisseries à édulcorer pour toutes les saisons. Et chez nous aussi les pharmaciens ont à élaborer des sirops variés. Bref, nous avons l'emploi de grosses quantités de mélasse en l'absence du sucre qui nous fait défaut et que l'Etat nous mesure d'une main si parcimonieuse, quand il veut bien condescendre à nous en distribuer un peu. Aurait-on donc oublié à Paris que la France possède au delà des mers des colonies qui cultivent la canne à sucre ? Pas le moins du monde. Mais alors ? Alors, voici : pour que nous puissions recevoir des mélasses de ces colonies, il faudrait rapporter un décret qui prohibe leur entrée en France en les assimilant aux mélasses étrangères.

Il faut croire qu'il y a là une de ces impossibilités devant lesquelles il faut s'incliner, puisque nous supportons depuis plusieurs années la désagréable sujétion de la carte de sucre et les extravagantes hausses de prix qui pèsent si lourdement sur les budgets des classes moyennes. En France, on prend la Bastille, on tranche la tête à un roi, on fait des révolutions, on vient même à bout des formidables armées de l'Allemagne. Ce sont là jeux plus faciles que de toucher à un règlement d'administration publique, de le réformer ou de l'abroger. Au sucre cher, on pourrait opposer les mélasses bon marché; mais on préfère le « statu quo ». Les mélasses de nos Antilles continueront à servir à fabriquer du rhum pour le plus grand profit du fisc et la plus grande joie des piliers de cabaret.

Alban DERROJA.

AU THÉATRE DE LA NATURE DE CAUTERETS

Le comité d'initiative de Cauterets reprend, le 25 juillet prochain, le cycle, interrompu par la guerre, des fêtes artistiques du Théâtre de la Nature.

Par une pieuse pensée, les organisateurs ont voulu associer la mémoire des glorieux morts de l'épopée triomphale à la reprise de ces grandioses manifestations d'art.

C'est au profit du monument aux vaillants héros de la guerre que sera interprété, le 25 juillet, à 3 heures, le chef-d'œuvre de Racine, la tragédie « d'Andromaque », avec le concours de Mme Segond-Weber, sociétaire de la Comédie-Française, entourée de ses habituels protagonistes.

Il faut prévoir pour cette « réouverture » le plus grand et le plus justifié des succès. Où rencontrer, en effet, cadre plus merveilleux que celui qui fit d'emblée, il y a dix-huit ans, le succès du Théâtre de la Nature.

Ce proscenium fleuri, ces coulisses naturelles des grands chênes séculaires de Marguerite de Navarre, cette colline de gazon qui forme comme une lointaine terrasse à la scène même, et, par-dessus tout, cette unique toile de fond qui encadre non seulement le théâtre lui-même, lui faisant la splendide couronne de la glorieuse nature, mais encore l'amphithéâtre des prés fleuris où reposent les spectateurs charmés auprès du bois sacré, séjour favori des muses !

Où rencontrer les merveilleux éclairages, cette féerie de couleurs qui, dans les cortèges, enlevèrent l'enthousiasme de la foule applaudissant debout, transportée, à ces pathétiques tragédies grecques où la grande classisme de l'antiquité communiait avec l'étincelle d'art dont toute âme française est instinctivement illuminée ?

Qui, parmi les habiles, parmi les plus habiles metteurs en scène de nos capitales, qui nous donnera l'émotion intense, le frisson du beau réel, du beau de la nature, du grandiose et de ce je ne sais quoi de formidable qui secoue nos nerfs et notre âme qui nous donnera cet élan, cet enthousiasme ému, spontané, irréfléchi, irrésistible que nous avons éprouvé à chacune de ces fêtes de l'art ?

UNE REPRESENTATION AU THEATRE DE LA NATURE

Combien pâles sont, à côté de ces impressions du vrai, du beau, synonyme de nature, combien pâlottes sont les plus somptueuses toiles peintes à côté des cimes neigeuses du Monné, de la robuste forêt du Parc National, du Péguère et du rocher de Peyrenère, dont la silhouette lumineuse, tout là-haut, fait à la colline du parc l'incomparable toile de fond !

On a voulu transformer ce nom triomphal de « Théâtre de la Nature », dont l'idée et le titre naquirent à Cauterets, en un nom générique désignant ce qui, plus justement, s'appelait naguère « Théâtre de Verdure ».

Ce que l'on n'a pu imiter, c'est la nature de cette scène de plein air, c'est l'intensité d'émotion qui s'en dégage, c'est l'acoustique incomparable où les beaux vers sont comme une harmonie nouvelle parmi le bruissement mélodieux des feuilles et la lointaine chanson cristalline des cascades du Gave.

Le fait de renouer la tradition de ces fêtes d'art est un événement pour tout le Midi pyrénéen.

Les Polonais demandent directement un armistice aux bolcheviks

Les missions françaises et anglaises sont parties

Varsovie, 23 juillet. — Le conseil de défense nationale a décidé de se mettre en rapport avec le gouvernement des Soviets en vue de la conclusion d'un armistice. Un message radiotélégraphique a été envoyé à cet effet à Moscou.

Un cabinet de coalition s'est constitué

Varsovie, 23 juillet. — Un cabinet national de coalition s'est constitué sous la présidence de M. Witos, populiste, et la vice-présidence de M. Dashinski, socialiste. Le prince Sapieha conserve le portefeuille des affaires étrangères.

La Note britannique au gouvernement des Soviets

Londres, 23 juillet. — La nouvelle Note britannique au gouvernement de Moscou, qui est très brève, accuse réception de la Note soviétique et déclare que celle-ci sera examinée avec soin. La Note déclare ensuite que le gouvernement soviétique, étant disposé à accorder un armistice à la Pologne, le gouvernement britannique a conseillé à celle-ci de demander et armistice. Enfin, la suggestion d'une Conférence à Londres est abandonnée, le gouvernement britannique comptant que le gouvernement des Soviets accordera la paix à la Pologne à des conditions justes. Les Polonais sont, en conséquence, informés qu'ils doivent demander immédiatement au gouvernement de Moscou de consentir à engager avec eux des négociations « en vue de la paix et de l'armistice conséquent ».

Les Etats-Unis n'interviendront pas

Washington, 23 juillet. — Le gouvernement de Washington suit avec attention les événements de Pologne et de Russie. On s'intéresse beaucoup aux promesses d'assistance à la Pologne que la France et l'Angleterre ont données. Cependant il ne faut pas espérer que l'Amérique coopère avec la France et l'Angleterre pour tenir en respect le gouvernement de Moscou. Aucun parti ne voudrait prendre cette initiative à cause des élections présidentielles.

Les Polonais menacés d'encerclement

Berlin, 23 juillet (source allemande). — La situation des Polonais dans le nord est devenue intenable. Par suite de l'abandon de Grodno aux bolcheviks, l'encerclement de l'aile droite de l'armée polonaise est presque achevé. Cette armée se replie en désordre sur Suvalki, qui n'est qu'à 30 kilomètres environ de la frontière prussienne. Plus au sud, si les Polonais sont refoulés au delà du Bug, les bolcheviks peuvent être en peu de jours devant Varsovie. Il y a à redouter que les Polonais, sous la pression des bolcheviks, soient amenés à franchir la frontière allemande.

Les missions française et britannique quittent Paris

Paris, 23 juillet. — Les missions française et britannique, qui vont examiner sur place les modalités du secours à la Pologne, ont quitté Paris hier soir.

En raison de l'urgence, devant les événements actuels, on avait préféré ne pas attendre le départ régulier du vendredi pour Varsovie et accrocher les wagons spéciaux réservés aux envoyés franco-britanniques au rapide de Strasbourg.

M. Jusserand a fait, avant le départ, les déclarations suivantes :

« Je pars avec des instructions du président du conseil, mais ces instructions ne sont pas définitives; elles pourront être modifiées selon que la situation, que je vais examiner dans ses détails, l'imposera. Les événements toutefois ne semblent pas aussi inquiétants qu'ils paraissent tout d'abord. En tout cas je suis Français et je compte agir là-bas en Français. »

Les délégués anglais et français ont été salués par le colonel Courtin et de nombreux officiers de l'état-major du maréchal Foch. Le général Poniorokowski, chef de la mission militaire polonaise à Paris et son état-major étaient également venus saluer les ambassadeurs et les généraux au moment de leur départ pour Varsovie.

La presse allemande pousse à une attaque contre la Pologne

Berlin, 23 juillet. — Les journaux allemands poussent ouvertement à une agression contre la Pologne. Déjà, sous différents prétextes, les Allemands ont concentré d'importantes forces à la frontière polonaise. La presse travaille contre temps l'opinion pour que, le cas échéant, le gouvernement allemand puisse se dire forcé à intervenir.

Une organisation bolcheviste secrète découverte à Varsovie

Varsovie, 23 juillet. — La police a découvert une organisation communiste secrète. Elle a saisi des exemplaires du règlement de l'organisation. Environ quatre-vingt-dix communistes ont été arrêtés.

La Hongrie fait la mobilisation générale

Budapest, 23 juillet. — **Un décret du gouvernement a prononcé la mobilisation de toutes les classes jusqu'à trente-neuf ans.**

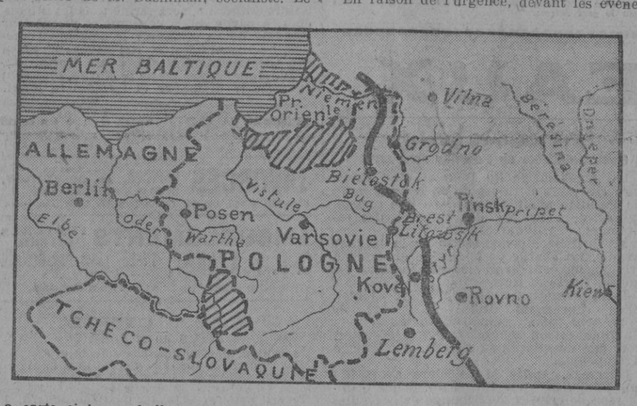

La carte ci-dessus indique le front russo-polonais à la date du 21 juillet. On remarquera, au nord, l'avance bolcheviste en territoire polonais. Par Bielostok, les troupes soviétiques menacent directement Varsovie. — Les parties hachurées représentent les territoires de l'ancienne Allemagne soumis au plébiscite, d'après le traité de Versailles.

LA GUERRE CIVILE EN IRLANDE

La terreur sévit à Belfast

Londres, 23 juillet. — La guerre civile en Irlande vient de reprendre tout à coup avec une violence sauvage. Depuis deux jours, la lutte n'a pour ainsi dire pas cessé dans les rues de Belfast, et l'on compte déjà les victimes par centaines.

Cette fois, ce ne sont pas les sinn-feiners qui ont commencé, mais les unionistes. Le conflit a pris naissance avant-hier après-midi dans les chantiers navals, d'où les ouvriers orangistes ont prétendu expulser par la force leurs camarades républicains. Ces derniers, moins nombreux, durent pourchassés à coups de pierres et de revolver, et beaucoup d'entre eux, pour essayer d'échapper à leurs agresseurs, durent se jeter dans les bassins et les traverser à la nage. Deux d'entre eux furent noyés; quelques-uns, à bout de forces, durent implorer la pitié de leurs adversaires pour pouvoir remonter sur les quais. La chasse à l'homme prenait des allures d'un véritable pogrom.

Le défi ainsi lancé par les unionistes fut promptement relevé. Vers six heures et demie, en effet, au moment où les ouvriers orangistes, qui sortaient des chantiers, venaient de prendre place dans les tramways pour retourner chez eux, ils furent assaillis en traversant les quartiers catholiques et nationalistes. Des volées de pierres brisèrent les vitres des tramways, et une lutte terrible s'engagea; de part et d'autre on sortit les revolvers, et l'intervention de la police fut impuissante à rétablir l'ordre.

Des détachements de soldats arrivèrent alors, fusils chargés, baïonnette au canon. Leur venue ne fit qu'exaspérer davantage la foule, qui dirigea sur eux une pluie de projectiles. Finalement, ordre leur fut donné de tirer. Outre de nombreux blessés, deux hommes et une femme furent tués. Ces trois victimes étaient innocentes. L'une était un ouvrier de quarante ans, qui rentrait chez lui sa journée terminée; la deuxième était un jeune homme de vingt ans à peine. Quant à la femme, elle se rendait auprès de sa mère mourante quand elle fut prise dans la bagarre.

Après ces feux de salve, la colère populaire ne connut plus de bornes. De dix-neuf heures à trois heures du matin, le combat ne cessa pas un instant entre les nationalistes et les sinn-feiners d'une part, la troupe, la police et les orangistes de l'autre. Les pavés des rues furent arrachés, les boutiques défoncées et mises à sac. Ne pouvant, en dépit de plusieurs charges au bâton exécutées par la police, venir à bout des manifestants, les officiers ordonnèrent aux soldats de tirer, et de nouvelles victimes tombèrent. Une légère accalmie s'ensuivit, que la troupe mit à profit pour cerner les quartiers nationalistes et installer des fils barbelés et des mitrailleuses aux points particulièrement dangereux.

Ce n'est qu'à la pointe du jour que le calme finit par se rétablir. Le spectacle offert était pitoyable. 180 boutiques environ ont été dévastées, et toutes les marchandises perdues ou volées. Les dégâts sont évalués à 150,000 livres sterling, soit environ 7 millions de francs. Quant au nombre des victimes, tant en morts qu'en blessés, il est estimé à une centaine. Parmi les victimes se trouvent de nombreux agents et soldats, dont quelques-uns ont été grièvement blessés.

La police a profité du calme pour procéder à l'arrestation de cinquante-six personnes, qui ont été aussitôt écrouées. Mais ces arrestations en masse ont déchaîné à nouveau la lutte hier après-midi. Un moment calmée par l'apparition des troupes en tenue de campagne, elle fait rage de nouveau depuis sept heures, faisant de nouvelles victimes. Un homme a été tué net d'une balle, et un autre, qui a reçu un projectile en pleine poitrine, a été transporté mourant à l'hôpital. Enfin, une jeune femme a reçu une balle dans l'épaule.

Belfast, 23 juillet. — Les combats se poursuivaient encore après minuit, dans les rues, entre les unionistes et les sinn-feiners. **La troupe a été contrainte de tirer à la mitrailleuse sur les combattants.**

Le gouvernement annonce des mesures sévères de répression

Londres, 23 juillet. — Les événements d'Irlande ont donné lieu, hier aux Communes, à un vif débat. Répondant à des questions, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Irlande, M. Greenwood, a fait connaître que les dégâts causés par les sinn-feiners pendant les années 1919 et 1920 sont évalués à 3 millions 6,169 livres sterling. Du 1er janvier 1920 au 20 juillet, cinq membres de la police de Dublin et quarante-six membres de la Royal Irish Constabulary (la gendarmerie d'Irlande) ont été assassinés. Personne n'a été condamné ou exécuté pour ces meurtres; plusieurs suspects ont été arrêtés.

Le secrétaire en chef pour l'Irlande a dit encore que le gouvernement étudie la question de réquisitionner tous les approvisionnements de combustibles pour moteurs qui sont en Irlande. Il a indiqué ensuite que les troubles de Belfast étaient la conséquence du meurtre du colonel Smith, et il ajouta que des mesures très sévères étaient prises à Belfast pour mettre un terme aux désordres :

« Un officier général, a-t-il dit, a reçu le commandement des troupes, et tout sera fait pour lui permettre de rétablir la paix; cinquante-sept arrestations ont été opérées, et l'on continuera si cela est nécessaire. »

Il a terminé en annonçant que non seulement le gouvernement avait décidé de supprimer tout subside officiel aux autorités civiles irlandaises favorables aux sinn-feiners, mais qu'il soumettrait prochainement au Parlement une nouvelle loi autorisant le gouvernement à substituer des tribunaux composés uniquement de juges de métier aux juridictions civiles, qui ne peuvent plus actuellement fonctionner en Irlande :

« Le peuple irlandais, a ajouté sir Greenwood, est terrorisé par une petite minorité. Le devoir du gouvernement est de faire cesser cette terreur et de donner au peuple la possibilité d'exprimer ce qu'il veut réellement. »

Le maréchal French mandé à Londres

Londres, 23 juillet. — Le maréchal French, vice-roi d'Irlande, et le général Mac Roady, commandant en chef des troupes britanniques en Irlande, sont arrivés à Londres pour discuter avec le cabinet les mesures à prendre pour rétablir l'ordre en Irlande.

« Toute la liberté, mais pas d'indépendance » dit M. Lloyd George

Londres, 23 juillet. — M. Lloyd George a reçu une députation, qui lui a soumis la résolution adoptée au Congrès des Trade-Unions le 13 juillet, au sujet de l'Irlande. Le premier ministre britannique s'est déclaré disposé à conférer à l'Irlande n'importe quelle forme de gouvernement accepté d'un commun accord, **à condition que l'Irlande restât partie intégrante de l'empire britannique**, et que le sud et l'ouest de l'Irlande acceptent un système de gouvernement autonome semblable à celui des Dominions.

Les événements de Syrie

Les troupes françaises marchent sur Damas et Alep

Beyrouth, 22 juillet. — L'émir Fayçal ayant tardé à donner des preuves de l'exécution des clauses de l'ultimatum, des troupes françaises se sont mises en marche hier sur Damas. Les troupes chérifiennes n'ont opposé jusqu'ici aucune résistance; elles se replient sans combattre.

Les troupes françaises sont arrivées au col de la route de l'Antiliban et vont occuper les crêtes qui dominent la ville, où elles n'entreront que si les nécessités militaires l'exigent.

Les extrémistes ont attaqué l'émir Fayçal, les deux partis ont eu vingt morts. Les troupes françaises se sont mises également en route sur Alep, où elles sont attendues vendredi soir. On ne signale nulle part d'attentats contre les chrétiens.

Mustapha-Kemal au secours de Fayçal

Constantinople, 23 juillet. — On craint des événements graves en Cilicie, une alliance offensive et défensive ayant été conclue entre les Arabes et Mustapha-Kemal. Celui-ci envoie maintenant des troupes dans la direction du Sud, vers Alep, pour coopérer avec l'émir Fayçal.

La guerre gréco-turque

Les opérations en Thrace

Athènes, 23 juillet (communiqué du 21) :

« L'ennemi a commencé un tir d'artillerie contre nos têtes de pont de Kouleli-Burgas et réglé un tir d'arrêt devant ces organisations défensives. En même temps, il a tiré contre le pont du chemin de fer et la route de Mariitza. Notre artillerie a répondu en ouvrant le feu sur les organisations ennemies de Kouleli-Burgas. Un aéroplane grec a survolé immédiatement les positions de l'ennemi sans remarquer aucun mouvement de troupes. Il est rentré après avoir jeté des bombes sur les batteries ennemies en action. Le bombardement a continué jusqu'à 20 h. 30; les ponts de la Maritza sont intacts.

» Dans le secteur de Karagratch, l'ennemi a commencé son action par des feux d'infanterie et d'artillerie lourde contre nos lignes et contre la ville de Karagratch. Notre artillerie lourde et les obusiers ont riposté énergiquement. L'ennemi a prononcé une attaque sur notre aile droite; il a été repoussé. »

EN ITALIE

Fin de la grève de Rome

Rome, 23 juillet. — Le comité général des Syndicats adhérents à la Bourse du travail a décidé la reprise du travail pour aujourd'hui, à partir de minuit.

Le Sénat termine le budget de la guerre

Paris, 23 juillet. — Le Sénat a d'abord terminé ce matin le budget de la guerre. Aucune modification n'y a été apportée. A **M. Mauger**, qui craint le gaspillage dans les crédits pour l'habillement et le harnachement, le ministre de la guerre a fait observer que les dépenses prévues pour ces deux chapitres n'atteignent pas la moitié du crédit de 1914, soit, au cours du franc, un crédit 5 ou 6 fois moindre.

« Je puis assurer au Sénat que nous puisons dans les stocks constitués pendant la guerre. »

M. de Saint-Quentin a présenté les doléances des éleveurs : relèvement du prix d'achat des chevaux et publication du programme des achats.

AGRICULTURE

On a pris ensuite le budget de l'agriculture. **M. Pasquet**, appuyé par **M. Tissier**, a parlé des engrais.

« Leur insuffisance a causé l'abaissement de 13 à 10 quintaux du rendement à l'hectare. L'Etat doit donner des usines pour la fabrication des superphosphates, s'occuper de l'exploitation des mines de potasse d'Alsace, engager des tractations avec les pays producteurs, Argentine et Chili, qu'il s'agisse du prix, des quantités ou des conditions de transports, l'action gouvernementale est indispensable. »

M. Ricard, ministre de l'agriculture, a montré l'augmentation obtenue dans les transports d'engrais, qui atteignent mensuellement 360,000 tonnes. Il espère arriver prochainement à des chiffres supérieurs à ceux d'avant-guerre, grâce à l'amélioration des chemins de fer et aux disponibilités de fret plus grandes.

La discussion générale est close. Les chapitres seront abordés demain matin.

La prescription en matière de spéculation illicite

Au début de la séance, le Sénat a adopté la proposition de loi tendant à modifier le point de départ de prescription en matière de spéculation illicite.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 23 juillet. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis en conseil de cabinet, ce matin, au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand. La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Clemenceau serait-il candidat au Sénat ?

Paris, 23 juillet. — Ayant terminé sa cure à Vichy, M. Clemenceau est allé s'installer à Saint-Raphaël. On s'étonne à Paris, dans certain milieu, assure un de nos confrères, que M. Clemenceau préfère, en plein juillet, le souffle brûlant du Midi aux fraîches brises de la Vendée, son pays natal, et de l'Eure, où il possède une propriété.

Le bruit court que l'ancien président du conseil prépare sa rentrée au Sénat. On prononce même le nom du sénateur qui lui restituerait son siège.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

proteste contre les accusations des Soviets

Londres, 22 juillet : — Communiqué de la Société des nations :

« Aux accusations portées contre la Société des nations par un radio-télégramme de Moscou publié aujourd'hui, le secrétaire général de la Société a le devoir d'opposer un démenti catégorique. Le conseil de la Société des nations n'a pas été saisi et n'a jamais eu à s'occuper du conflit entre la Pologne et les Soviets de Russie. Il n'a fait à aucun moment aucune proposition de médiation, n'en ayant été requis ni par une des nations en conflit ni par un des Etats membre de la Société.

» Dans l'accomplissement du devoir dont il a été chargé jusqu'ici, le conseil, fidèle à l'esprit du pacte de la Société, n'a eu en vue que la paix, dans l'intérêt commun des nations. La Société ne possède pas d'autres agents que les membres du secrétariat. Aucun d'eux n'a jamais essayé de persuader le gouvernement roumain ni aucun autre gouvernement d'entreprendre quelque action que ce soit contre les autorités soviétiques. »

Les souverains espagnols à Paris

Paris, 23 juillet. — Le roi et la reine d'Espagne ont assisté à un déjeuner à l'ambassade d'Angleterre offert par lord Derby, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

Dans l'après-midi, les souverains ont rendu visite à quelques amis personnels. Le soir, ils ont assisté au dîner que leur offrait M. Quinones de Léon, leur ambassadeur à Paris.

Paris, 23 juillet. — L'ambassadeur d'Italie et la comtesse Bonin Longare ont offert, aujourd'hui, un déjeuner en l'honneur des souverains espagnols.

Mort de M. Vanderbilt

Paris, 22 juillet. — On annonce la mort, survenue jeudi soir, à dix-huit heures cinq, de M. W.-K. Vanderbilt, dans son hôtel, 10, rue Lerou, à Passy. M. Vanderbilt, qui était âgé de soixante-douze ans, était souffrant depuis quelques mois. Il était membre du Yachting-Club, de l'Aéro-Club, de l'Automobile-Club et membre bienfaiteur d'un grand nombre de Sociétés sportives.

Notre pays n'oubliera pas que le richissime gentleman américain fut un des premiers Américains, en 1914, qui manifesta ses sympathies pour notre cause en créant et subventionnant la fameuse escadrille La-Fayette, qui fut la première unité américaine paraissant sur le champ de bataille.

Les candidats à Saint-Cyr

Paris, 2 juillet. — Les candidats admis en 1920 à subir les examens oraux de Saint-Cyr qui seront reçus dans la partie du baccalauréat entre le moment où la liste d'admissibilité a paru et celui où les opérations du concours seront terminées auront droit pour l'admission à la majoration de 15 points prévue par l'instruction du 27 septembre 1919.

Les vacances dans les écoles primaires

Paris, 23 juillet. — Les vacances des écoles primaires auront encore, en 1920, une durée de deux mois. Ainsi en a décidé le ministre, « en raison du travail considérable que les circonstances nées de la guerre ont encore occasionné cette année au personnel des écoles primaires, et spécialement aux instituteurs secrétaires de mairie. » Mais en 1921 on reviendra à la stricte application des règlements, et la durée des vacances sera ramenée à six semaines.

Le Congrès de chirurgie blâme la " vilenie " des chirurgiens allemands

Paris, 22 juillet. — Le cinquième Congrès de chirurgie a tenu ce matin son assemblée générale dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine. La décision du bureau international sortant, qui a exclu de la Société les chirurgiens des empires centraux, a été approuvée à l'unanimité, et l'assemblée a profité de cette décision pour adopter un ordre du jour très vif soulignant notamment la « vilenie » dont ont fait preuve les chirurgiens allemands pendant la guerre.

A Boulogne-sur-Seine les injures au drapeau se multiplient

Paris, 23 juillet. — A Boulogne-sur-Seine, où règne une municipalité socialiste unifiée, en moins de quinze jours le drapeau tricolore a été deux fois arraché de la fenêtre de la mairie, au cours de manifestations révolutionnaires.

Le premier incident date du 4 juillet. On recevait ce jour-là officiellement les délégués du Congrès des municipalités socialistes.

A cette occasion, une estrade avait été dressée sur le perron de la mairie. A la fenêtre du premier étage, flottait le drapeau national.

Sous un prétexte, on décida de l'enlever. L'étoffe fut arrachée de la hampe, et, par une coïncidence au moins singulière, la foule des assistants se mit à chanter à ce moment précis l'« Internationale », jouée par la fanfare socialiste.

Le commissaire de police divisionnaire, chargé du service d'ordre, exigea que l'emblème fût immédiatement remplacé.

Ces faits n'ont pas été suivis de sanction. Aussi, le 16 juillet, à l'issue d'une nouvelle réunion révolutionnaire, tenue à la mairie, suivant l'usage, un énergumène a-t-il pris l'initiative d'enlever de nouveau le drapeau tricolore, remis en place, pour lui substituer le drapeau rouge. Il faut ajouter que le comité de ravitaillement de Boulogne-sur-Seine, récemment dissous, ayant décidé de verser, sur un reliquat final de 23,500 francs, une somme de 23,000 francs pour l'érection au cimetière communal d'un monument aux morts de la guerre, le Conseil municipal socialiste, saisi de cette affectation, a refusé de donner à la somme versée l'emploi indiqué, « considérant qu'un monument aux morts de la guerre ne répond pas à une nécessité. »

LA REPRISE DES RELATIONS AVEC LE VATICAN

Après avoir entendu M. Millerand la commission des finances de la Chambre adopte le projet du gouvernement par 19 voix contre 15

LE COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 22 juillet. — Le président du conseil a été entendu aujourd'hui par la commission des finances au sujet du projet de loi sur le rétablissement des rapports diplomatiques avec le Vatican. M. Millerand a rappelé brièvement les motifs qui avaient conduit le gouvernement à prendre cette initiative. Il a répondu à un certain nombre de questions qui lui ont été posées et, avant de se retirer, il a demandé à la commission des finances de vouloir bien adopter les crédits et autoriser M. Noblemaire à déposer son rapport sur le bureau de la Chambre. M. Millerand a ajouté qu'il était à la disposition de la Chambre et que, si le Sénat n'était pas dans l'impossibilité d'examiner et d'adopter le projet avant la séparation, il aurait prié la Chambre d'ordonner la discussion immédiate; il reste d'ailleurs à sa disposition. Mais à la date où on est arrivé, le plus pratique lui paraît être que les deux commissions compétentes déposent leur rapport sur le bureau de la Chambre avant la séparation, afin que les rapports soient distribués aux députés pendant les vacances. Le président du conseil a ajouté qu'il demandera à la Chambre d'inscrire ce projet en tête de l'ordre du jour de la session extraordinaire.

Après l'audition du président du conseil, la commission des finances a décidé, par 17 voix contre 12, de passer à la discussion des articles. Ensuite, par 21 voix contre 12, elle a adopté le principe des crédits. Puis, par 18 voix contre 16, elle a repoussé une proposition de M. Klotz tendant à substituer au projet du gouvernement un amendement par lequel serait accrédité auprès du saint-siège un envoyé extraordinaire de la République française ayant rang d'ambassadeur, ce qui n'impliquerait pas la réciprocité diplomatique. Enfin, par 19 voix contre 15, elle a adopté l'ensemble du projet du gouvernement.

AUTOUR DE LA SEANCE

Paris, 22 juillet. — Différentes questions ont été posées au président du conseil au cours de son audition par la commission. M. Varenne, député du Puy-de-Dôme, lui a demandé s'il entrait dans les intentions du gouvernement de nommer un ambassadeur à Rome pendant les vacances parlementaires avant même la ratification du projet par les Chambres. Le président du conseil a répondu qu'il maintiendrait le « statu quo » en attendant la décision du

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

A LA CHAMBRE *La discussion du projet de loi sur l'amnistie donne lieu à un débat mouvementé. Trois ministres interviennent.*

On reprend la discussion générale du projet d'amnistie.

M. Charles Bertrand (Seine) repousse l'amnistie pour les déserteurs, qui, en passant la frontière, ont perdu la qualité de Français. Il l'accepte pour les mutins de 1917 et les mutins de la mer Noire, puisqu'on n'a pas suffisamment frappé ceux qui les ont entraînés et qui sont les vrais coupables. M. Bertrand conclut en faisant appel à l'indulgence pour tous ceux qui ont souffert.

Un socialiste, **M. Aubry** (Ille-et-Vilaine) va jusqu'à réclamer l'amnistie pour les camarades « qui ont eu un moment de faiblesse » et ont déserté devant l'ennemi sur la ligne de feu.

M. Aubry provoque les protestations de la majorité en disant qu'il s'agit surtout de réparer les erreurs des conseils de guerre, dont certains ont jugé avec une partialité révoltante.

M. Pierre Dignac, répondant à M. Aubry, qui cite le cas d'un soldat fusillé à tort pour mutilation volontaire : Il est profondément regrettable que vous citiez de pareils faits — non prouvés — qui peuvent porter tort à ceux mêmes que vous défendez. C'est un spectacle bien affligeant auquel vous nous faites assister, et on ne se doutera vraiment pas qu'on discute une loi de clémence et d'apaisement. (Vifs applaudissements.)

M. de Cassagnac, s'adressant également à M. Aubry : « Vous nous dites tous les jours : « Ce sont les possédants qui doivent payer les impôts ! » Nous vous disons : ce sont les excitateurs des mutineries, dont beaucoup sont parmi vous, qui doivent payer à leur tour. C'est vous, dit-il en s'adressant aux socialistes, qui êtes les auteurs de ces révoltes. (Applaudissements à droite.)

L'Extrême Gauche proteste avec violence. On crie, on tempête, on bat des couvercles de pupitres. La Droite et le Centre réplique et même. Le président essaie de rétablir le silence.

M. Maurice Péronnet : M. de Cassagnac vient d'accuser une partie de l'Assemblée d'avoir, par sa propagande, provoqué les mutineries.

Le président : Non ! non !

Voix à l'extrême gauche : Si ! si !

Le président : S'il l'a fait, il a eu tort, et je le lui dis.

Le tumulte recommence. MM. Moutet et Bracke d'une part, MM. Ruellan, de Cassagnac d'autre parlent ensemble, au milieu des cris.

Voix à l'extrême gauche : Que M. de Cassagnac s'explique !

Le président : Nous sommes ici pour discuter une loi d'oubli et de pardon. Et ce sont ceux-là mêmes qu'il s'agit d'amnistier qui peuvent être victimes de ces incidents. (Applaudissements.) Je vous rappelle tous au respect les uns des autres. (Vifs applaudissements.)

Le calme rétabli, M. Barillet, rapporteur, monte à la tribune. La Droite et le Centre font une ovation à cet ancien combattant.

M. Barillet défend le projet du reproché d'obscurité. Il expose les principales dispositions du projet que la commission a adoptées. Tous les délits sont amnistiés, mais pas l'insoumission ni la désertion à l'étranger. Pour les mutins, il y aura la grâce amnistiante accordée sur avis d'une commission d'anciens combattants. Mais comment accorder le droit de vote aux insoumis, aux déserteurs, aux mutins, alors qu'on le refuse aux veuves de guerre ? (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Aller plus loin que la grâce pour les mutins et les déserteurs, leur accorder une mesure générale qui leur permettra d'aller aux mutins, c'est une injure pour nos combattants, nos mutilés, nos glorieux morts. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

LE MINISTRE DE LA GUERRE

Voici le **ministre de la guerre.** Il vient déclarer qu'il accepte dans ses grandes lignes le texte de la commission. Il estime que les mutins de 1917 paraissent aujourd'hui moins coupables que ceux qui se sont dérobés au devoir militaire. « J'approuve, dit-il, les mesures qui furent alors prises contre eux, et je prendrais les mêmes mesures si pareil événement se produisait. »

Il y a eu 988 condamnations pour mutinerie, 49 condamnations à mort et 25 exécutions. On a surtout frappé les instigateurs de la révolte. Ce sont ceux-là qui ont été condamnés à mort. Il en reste 45. Pour ceux-là, le ministre ne peut encore admettre d'amnistie, car ils ont été coupables d'exciter les autres, et le temps n'est pas venu d'oublier après tant de misères. Il faut penser à ceux de leurs camarades fidèles au devoir et qui sont tombés aux tranchées. (Vifs applaudissements.)

Le ministre accepte la grâce amnistiante pour ceux qui ont cédé à un mouvement d'égarement, mais pour ceux qui se sont délibérément soustraits au devoir militaire, au danger, pendant toute la durée de la guerre, pas d'amnistie ! Tel est, à mon avis, dit-il, le principe qui doit dominer le débat. (Applaudissements.)

LE MINISTRE DE LA MARINE

A son tour, **M. Landry,** ministre de la marine, prend la parole. Parlant de l'affaire de l'ingénieur Marty, M. Landry dit que l'intention de celui-ci était de livrer son navire aux bolcheviks. Ses hommes, qui ne l'aimaient pas à cause de sa dureté, l'ont dénoncé, et c'est ainsi qu'il a été jugé, bénéficiant de l'indulgence du conseil de guerre.

Ensuite, le ministre rappelle les mutineries de la mer Noire. Pour ce mouvement si vaste, il n'y a eu que cent condamnations, dont pas une condamnation à mort, et vingt et une supérieures à cinq ans de prison.

Le ministre ajoute : « Les mutineries ont été le résultat d'une propagande subversive qui ne venait pas surtout des bolcheviks, mais d'ailleurs. (Très bien !). Cette propagande continue à s'exercer (mouvements divers), et quand je vois avec quelle violence ailleurs on réclame la libération des coupables, je me demande si ce n'est pas avec le désir de pouvoir recommencer ces actes révolutionnaires. La Chambre décidera ce que ses responsabilités lui permettent ou lui commandent de faire. » (Vifs applaudissements.)

LE GARDE DES SCEAUX

Maintenant c'est **M. Lhopiteau,** ministre de la justice, qui parle au nom du gouvernement. « Ce qui domine tout ce débat, dit-il, c'est le désir d'apporter l'oubli sur certaines défaillances. Nous ne faisons pas œuvre, ajoute-t-il, de révision judiciaire, mais simplement de clémence. Nous sommes d'accord sur presque tous les points avec la commission, mettant en dehors ceux-là seuls qui par leurs manœuvres ont mis la patrie en péril. Nous accordons notre indulgence aux égarés temporaires, nous n'aurons d'observations à faire que sur certains points de détail. (Applaudissements.)

La discussion générale est close.

LES ARTICLES

On aborde la discussion des articles.

A propos de l'article 1er, ainsi libellé : « Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 11 mars 1920 et prévus par les articles du Code pénal ci-après, » **M. Louis Andrieux** soutient un contre-projet, dont voici l'article 1er : « Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 15 février 1920, pour lesquels la loi pénale, indépendamment de l'amende, n'a pas prévu une peine supérieure à deux années d'emprisonnement. »

M. Lhôpiteau, garde des sceaux, repousse le contre-projet, dont l'effet serait d'amnistier, par exemple, les abus de confiance, les outrages à la pudeur. Quant à l'article 2 de ce contre-projet, qui établit la grâce amnistiante, qui aura les conséquences d'une amnistie individuelle, le gouvernement ne l'acceptera que dans la mesure où il sera accepté par la commission.

L'article premier du contre-projet Andrieux, repoussé par le gouvernement et la commission, est rejeté par 416 voix contre 163.

On examine alors le contre-projet du socialiste **Marcel Cachin,** qui accorde l'amnistie pleine et entière pour tous les actes commis par les anciens combattants, à l'exception de l'espionnage, intelligences avec l'ennemi, trahison.

M. Berthon défend longuement le contre-projet socialiste. Revenant sur les jugements des conseils de guerre, il accuse ceux-ci d'acquitter systématiquement les officiers. (De vives protestations s'élèvent au centre et à droite.)

M. Ignace : Je ne puis laisser attaquer ainsi la justice militaire. Les officiers des conseils de guerre appartiennent à toutes les armes et ont fait leur devoir. Une loi d'amnistie est une loi d'apaisement et non une occasion de manifestation politique. Nous ne devons pas opposer les officiers aux soldats. Ils ont tous fait leur devoir. (Applaudissements à droite et au centre.) Et la France leur en est reconnaissante.

M. Berthon, au milieu du bruit, préconise aussi l'amnistie pour les syndicalistes emprisonnés. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le garde des sceaux repousse rapidement le contre-projet socialiste en faisant remarquer qu'il absout tous les délits militaires, tous les délits de désertion, tous ceux qui ont essayé de détruire à l'arrière le moral du pays. (Vifs applaudissements au centre et à droite.)

Une question soulève à nouveau une tempête.

M. Ignace, président de la commission : Est-ce que vous entendez amnistier les condamnations prononcées par la Haute-Cour ?

M. Berthon : C'est-à-dire les condamnations prononcées contre MM. Malvy et Caillaux, incontestablement. (Clameurs, exclamations, protestations à droite, au centre, et sur divers bancs à gauche, tumulte.)

M. de Moro-Giafferi, qui fut défenseur de M. Caillaux, déclare que, député, il ne lui convient pas de se souvenir qu'il a été avocat. Le contre-projet socialiste contient des dispositions que M. de Moro-Giafferi ne peut accepter.

Il propose d'y substituer une disposition amnistiant les délits militaires sauf l'espionnage, l'intelligence avec l'ennemi, l'insoumission, la désertion à l'étranger.

M. Moutet : Nous retirons notre contre-projet pour adopter celui de **M. de Moro Giafferi,** qui répond à notre propre pensée.

Le garde des sceaux : Le gouvernement ne peut accepter ce nouveau contre-projet.

Le contre-projet de M. de Moro-Giafferi est repoussé par 402 voix contre 204. (Applaudissements et bravos à gauche et à l'extrême gauche.)

La suite du débat est renvoyée à demain.

On décide de discuter après l'amnistie, la politique des engrais.

AU SÉNAT

Séance de jeudi après-midi

LE BUDGET

TRAVAIL

Paris, 22 juillet. — Le Sénat entame cette après-midi la discussion du budget du ministère du travail. **M. Péronnet,** rapporteur, demande le retour au ministère du travail de la direction de la mutualité et du contrôle des assurances privées, qui sont rattachés au ministère de l'hygiène.

Satisfaction lui est donnée, malgré l'opposition de MM. Jourdain et J.-L. Breton. L'ensemble est voté, et l'on passe au budget de l'intérieur.

INTERIEUR

M. Steeg signale qu'un crédit de un million est inscrit comme subvention aux municipalités qui érigeront des monuments à la mémoire des morts de la guerre.

M. de Lamarzelle, qui, suivant le mot d'Antoine, « a endossé la redingote de Joseph Prudhomme », demande au ministre quelle suite a été donnée à son interpellation, approuvée par le Sénat, sur la propagande malthusienne et les écrits immoraux.

M. Steeg déclare qu'il a donné des instructions aux commissaires de police, aux maires et aux préfets, « qui pourront interdire les représentations tendant à la corruption publique ».

M. Louis Soulié obtient le relèvement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués sénatoriaux. L'intérieur est terminé.

GUERRE

Sans pause, on discute les crédits de la guerre.

M. de Lamarzelle proteste contre la réduction des indemnités de cherté de vie aux officiers.

M. André Lefèvre, ministre de la guerre, promet de donner satisfaction.

M. Debierre voudrait de nouvelles économies dans les services sédentaires, dans les missions à l'étranger. « Le budget de la guerre est de 5 milliards plus élevé que n'était avant la guerre le budget général. Je reconnais que les événements peuvent faire naître des inquiétudes. Cependant, la guerre étant finie, des compressions s'imposent. »

Quand on jette un coup d'œil sur l'Europe, répond le **Ministre,** on n'éprouve pas le désir de imiter beaucoup notre état militaire. Nous sommes un peuple à qui l'on doit 150 milliards au moins. N'oubliez pas les porteurs de contrainte. Nous avons fait, à Francfort, un geste : les livraisons de charbon ont monté dans les mois suivants. Croyez-moi, cela vaie le voyage.

La discussion générale close, on vote les 49 premiers chapitres du budget de la guerre, et l'on renvoie la suite à vendredi matin.

L'ÉMIR FAYÇAL

accepte les conditions fixées par le général Gouraud

Beyrouth, 22 juillet. — Les conditions de l'ultimatum du général Gouraud acceptées par l'émir Fayçal sont les suivantes :

Reconnaissance du mandat de la France sur la Syrie, liberté d'utiliser la voie ferrée Rayak-Alep, occupation d'Alep et des gares entre Alep et Rayak, abolition immédiate du recrutement forcé, retour de l'armée chérifienne à ses effectifs du 1er décembre 1919, libre circulation de la monnaie syrienne, châtiment des auteurs des attentats contre des soldats français.

Une proclamation du général Gouraud

Beyrouth, 22 juillet. — Le général Gouraud, dans une proclamation adressée aux populations d'Alep, Rhoms, Hama et de Damas, invite tous les éléments de paix et d'ordre à se joindre aux Français afin de mettre à la raison les extrémistes dont les violences et l'arbitraire empêchent depuis trop longtemps le développement de la prospérité du pays.

Le général ajoute qu'il est résolu, conformément aux traditions de la France, à faire preuve d'une absolue modération, mais qu'il ne tolérera aucun attentat contre les Français ou les chrétiens et sévira alors avec la dernière énergie.

Les populations accueillent avec satisfaction ces nouvelles, car depuis longtemps elles désiraient que ces mesures soient

Les mesures de garantie prises par la France

Paris, 22 juillet. — Les milieux officiels semblent n'avoir reçu encore que peu d'éclaircissements sur la réponse de l'émir Fayçal au général Gouraud et sur le développement des mesures de garantie prises par les autorités françaises.

Il paraît probable que nos troupes, conformément au programme tracé, procèdent à l'occupation des divers points de la ligne du chemin de fer nécessaire aux communications de la région côtière avec nos ports du Nord. Elles occuperont en même temps Alep, qui a été un foyer d'intrigues contre nous.

D'autre part, il convient de signaler particulièrement la révolte des deux villes d'Hasbaya et de Rachaya contre l'administration chérifienne. Ces émeutes sont la conséquence du mécontentement provoqué dans la population syrienne par certaines mesures du gouvernement de Damas, comme les levées d'impôts et la conscription obligatoire dont les Syriens n'acceptent pas la charge. Les deux villes dont il s'agit, situées sur les pentes de l'Hermon, paraissent désireuses d'obtenir leur rattachement au Liban.

LA VIE SPORTIVE

Courses à Saint-Cloud

Résultats du jeudi 22 juillet

PRIX DE CRESPIERES (à vendre aux enchères), 6,000 francs, 800 mètres.
1. **Sorella** (F. Gauthier) ..... G. 410 50 111 50
à M. Paul Vigneron ..... P. 83 » 29 50
2. **LA-GARONNE** (Ch. Childs), ... P. 15 » 8 »
à M. L. Gagé
3. **Santiago-II** (A. Woodland), à M. Davison. — Non placés : Remedale (L.-W. Rose) Nouy (A. Sharpe), dérobée; Inespéré (Garner). — Encolure, 2 long.

PRIX KILT, 7,500 francs, 2,000 mètres.
1. **Saint-Florin** (Milton Henry), ... G. 459 50 381 »
à M. J.-D. Cohn ..... P. 162 50 134 »
2. **RIBERA** (Sharpe), à M. L. Agopi. P. 34 » 18 50
3. **Mounbéou** (Jennings), à M. Jean Prat. — Non placés : Rhodéandros (G. Bartholomew), Bel-Ange (O'Neill), Vimy III (E. Allemand), Pré-Catelan (Mac Gee). — 2 long. 1 long.

PRIX DE RAMBOUILLET (à réclamer), 4,000 francs, 900 mètres.
1. **LA-MITRAILLE** (Sharpe), ... G. 21 50 11 50
à M. E. Henrique ..... P. 14 50 8 »
2. **Fabienne** (L. Martin) à M. J. Cerf. P. 35 50 10 50
3. **Pertuis** (J. Maiden) à M. G. Wellesley. — Non placés : Fortunata (Garner), Georgette (Lamoure), Cassation (Kriegelstein). — 1 long., 3 long.

PRIX ENGUERRANDE, 7,500 francs, 3,000 mètres.
1. **Fiancée-de-Lamermoor** (Mac Gee) ... G. 66 » 41 50
à M. le baron E. de Rothschild... P. 22 50 11 »
2. **Fissy** (J. Jennings) à M. X. Baill. P. 34 » 11 »
3. **GLOTTIS** (Stern) à M. A. Botten. P. 16 » 7 »
Non placés : Sargasse (Lamoure), Florine-III (Garner), Périgourdine (Sharpe), Mistake (J. Cooke), Jacobine (O'Neill). — 3 long., 4 long.

PRIX DE JARDY (handicap), 10,000 francs, 3,600 mètres.
1. **BACHLYK** (Garner), ... G. 23 » 16 50
à M. Ed. Caspari ..... P. 13 » 8 »
2. **District** (Frühinsholtz),
à M. G. Filipesco ..... P. 53 » 40 »
3. **Crior** (Marsh) à M. G. Baher.... P. 30 50 14 »
4. **Sous-la-Feuillée** (Maiden). — Non placés : Anvin (Mac Gee), Flaucourt (E. Allemand), Pindare (J. Jennings), Sally-Saillisel (A. Woodland), Limer (C. Page), Ci-Devant (Lepinte) Sacrifice (C. Bouillon). — 3/4 de long., tête, courte tête.

PRIX DE COUBTEILLES, 6,250 francs, 1,400 mètres.
1. **ORSEDATEUR** (G. Stern) ..... G. 18 50 10 »
à M. Edmond Blanc ..... P. 12 » 6 50
2. **HOLYHEAD** (E. Lancaster),
à M. L. Olry-Roederer ..... P. 12 » 5 »
3. **Fantôme d'Orient** (Garner),
à M. R. Hayman ..... P. 26 » 12 »
Non placés : Virginex (G. Martin), Croix-d'Anjou (J. Jennings), Samerol (Lamoure), Terentia (Sharpe), La-Merveille (Marsh), Montmirail (E. Allemand). — 4 long., courte tête.

Courses de Langon

DIMANCHE 25, LUNDI 26 JUILLET

La Société hippique de Langon, qui peut se réunion d'été a fait un lourd sacrifice en augmentant dans de grosses proportions tous les prix attribués, distribuant dans les deux journées plus de 25,000 fr., a vu ses efforts récompensés, car les engagements pour les deux journées de courses atteignent le nombre de 110, dont voici le détail :

Première journée. — Prix du Gouvernement (anglo-arabes), 3 engagés. Prix Biran (au trot monté), 6 engagés. Prix de la Société Sportive d'Encouragement, 9 engagés. Prix des Vergers (trot monté ou attelé), 11 engagés. Prix du Minaret (steeple-chase militaire), 10 engagés. Prix Léo Ducasse (steeple-chase, handicap gentlemen riders), 10 engagés.

Deuxième journée. — Prix des Gazelles (anglo-arabes), 5 engagés. Prix du Pays, 9 engagés. Prix de la Garonne, 15 engagés. Prix de la Charmille (trot monté ou attelé, partie liée), 12 engagés. Prix de l'Ormeau (haies, handicap), 12 engagés. Prix Alingo (steeple-chase handicap), 17 engagés.

Cette réunion, sur le coquet hippodrome des Vergers, sera, sans contredit, une des plus belles organisées cette année dans la Gironde.

CYCLISME

TOUR DE FRANCE

Quatorzième étape : Metz-Dunkerque

Metz, 23 juillet. — Le départ pour la quatorzième étape du Tour de France (Metz-Dunkerque) est donné à 5 h. 10 du matin, à la Porte de France. Tous les coureurs arrivés à Metz la veille ont signé au contrôle de départ.

Sedan, 23 juillet. — Un peloton, comprenant Barthélemy, Masson, Windham, Thys, Henschen, Scieur, Rossius et Mathéron, est passé à Sedan à 8 h. 2.

VELODROME DU PARC

Le championnat d'Europe, vitesse, amateurs

Indépendamment du grand match opposant notre champion de France Dupuy au fameux Australien Spears, le programme de dimanche comporte le championnat d'Europe, vitesse, amateurs. Vingt-deux aspirants au titre ont fait parvenir leur engagement. La lutte va donc être acharnée à partir des séries, et il n'est nullement risqué de dire que, rarement, épreuve de vitesse plus belle fut montrée à Bordeaux. Trois autres numéros : Elimination, américaine et primes, compléteront ce beau programme.

ATHLETISME

La réunion des Grands-Prix du Souvenir du S. B. U. C. n'avant pu avoir lieu, la Section burdigalienne fera disputer dimanche 25 juillet, sur son terrain du Grand-Louis, les épreuves suivantes :

Pupilles (au-dessous de 15 ans) : 80, 300 et 1,200 mètres plats, sauts en longueur avec élan.

Débutants (Grand-Prix, 2e journée) : 300 et 1,200 mètres plats, sauts en hauteur avec élan.

Seniors : 100 et 400 mètres plats, et sauts en hauteur avec élan handicaps, 800 mètres plats scratch, comptant pour le prix Dumas.

BORDEAUX

Pour la maison des mutilés

M. Mandel, député de la Gironde, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales :

« Paris, le 19 juillet 1920.

» Monsieur le Député et cher Collègue,

» Vous avez bien voulu appeler mon attention sur une demande formée par la Maison des mutilés de la grande guerre, à Bordeaux, à l'effet d'obtenir une allocation sur les fonds provenant du pari mutuel en faveur des Œuvres de bienfaisance.

» Je m'empresse de vous informer, Monsieur le Député et cher Collègue, que, sur ma proposition, la commission de répartition a accordé une subvention de 25,000 fr.

» Je suis heureux, Monsieur le Député et cher Collègue, qu'il m'ait été possible d'appeler l'attention de la commission sur une affaire à laquelle vous vous intéressez, et je me félicite de la solution favorable qui est intervenue.

» Agréez, etc. »

Légion d'honneur

Est inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur, pour le grade de chevalier, M. Robert Philiparie, enseigne de vaisseau auxiliaire (capitaine au long cours), avec la citation suivante : « Très brillante conduite lors du torpillage du « Château-Yquem », et très beaux états de service. Une blessure, une citation. »

— Est nommé chevalier, à titre posthume, le lieutenant Camille Gizard, du 6e régiment d'artillerie à pied (108e batterie du 58e)) : « Accompagnant les premières vagues de l'infanterie dans un assaut, s'est porté en avant, à découvert, sous le feu d'une mitrailleuse, pour ramener le corps d'un de ses brigadiers mortellement atteint par le feu de cette mitrailleuse. A été lui-même tué d'une balle au front. Officier d'une énergie et d'une bravoure exceptionnelles. »

Nos bien sincères félicitations.

Ecole des beaux-arts

L'exposition publique des travaux des élèves de l'Ecole municipale des beaux-arts et des arts décoratifs aura lieu dans le local de l'Ecole, rue de Tauzia, les mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 juillet courant, de dix heures à midi et de quatorze heures à dix-sept heures.

Concours de déclamation de la « Girondine »

Dimanche dernier ont eu lieu à la salle Franklin les concours annuels des classes de diction et de déclamation de la « Girondine ». Les élèves de MM. Tournay et Malbeck ont fait preuve de très réelles qualités qui ont amené le jury, composé de MM. Guilhot, Bonal, Brune, Mitou, Pelletreau et Pujolle, à décerner les récompenses suivantes :

Premier prix : M. Léon Gaston (à l'unanimité) et M. Pierre Cazaux.

Deuxième prix : M. Henry Cousty (à l'unanimité) et Mlle Jeanne Beck.

Premier accessit : MM. Tauzin, Pradeau et Dupuy.

Deuxième accessit : Mlle Dablane et M. Ory.

Avis au public

La Grande Boucherie de Bordeaux, 73, rue Sainte-Catherine, a l'honneur d'informer le public qu'elle accorde la journée entière du dimanche à son personnel, prie ses clients de les faciliter dans cette décision en faisant ses achats le samedi. Le magasin sera ouvert à partir du lundi matin.

Fermeture des boucheries et des charcuteries

Les bouchers et les charcutiers de la ville de Bordeaux et de la banlieue informent leur clientèle qu'à partir du dimanche 25 juillet toutes les charcuteries seront fermées le dimanche, et toutes les boucheries, du dimanche, à midi, au mardi matin.

Une chasse à l'homme

Le fugitif est blessé d'une balle de revolver

Jeudi après-midi, un Espagnol nommé Guillermo Nieto, âgé de 41 ans, originaire de Valladolid, était occupé, en qualité de manœuvre, au déchargement d'un vapeur, quai de Brazza. Il eut la malencontreuse idée de s'emparer de la moitié d'un jambon. Surpris, il détala. Il se rejoint et enfermé dans un local des docks Sursol, en attendant l'arrivée des gardiens de la paix, appelés par téléphone.

Nieto, seul dans le local, parvint à s'en évader en passant par une fenêtre. Comme il s'enfuyait de nouveau, des gardes des docks Sursol lui crièrent de s'arrêter; pour toute réponse, il pressa le pas davantage. Ce que voyant, les gardes firent feu dans sa direction; un des projectiles l'atteignit à la jambe droite.

A ce moment l'Espagnol allait franchir une barrière; il parvint à se hisser sur la clôture, à laquelle il resta suspendu par le fond de son pantalon. En raison du coup de feu qui venait de lui être porté, il ne put se dégager.

Remis aux mains des gardiens de la paix, Nieto fut accompagné au 12e arrondissement, où il reçut les soins que nécessitait son état. La balle a seulement traversé le gras du mollet.

L'Espagnol a reconnu le fait qui lui est reproché; on l'a en conséquence mis en état d'arrestation et envoyé à la prison municipale. Il était cinq heures de l'après-midi.

Exploits de malfaiteurs

L'homme d'équipe Pierre Minjot, qui dormait dans un wagon en gare Saint-Louis (petite vitesse), a été victime de trois voleurs qui lui ont volé une somme de 250 fr., sa montre en argent et son veston.

— Un chauffeur du vapeur « Abario », nommé William Gurgan, sortait d'un débit des quais, quand trois individus surgirent devant lui et, sous la menace de lui brûler la cervelle avec un revolver, le sommèrent de leur remettre son argent. Par bonheur pour le matelot, plusieurs de ses camarades quittaient eux aussi le même établissement, et mirent en fuite les malfaiteurs. L'un de ces derniers reçut, du reste, d'un des matelots un formidable coup de poing qui l'envoya rouler à terre.

Une affaire à éclaircir

Deux habitants de Pauillac sont arrêtés

La gendarmerie du Bouscat était informée ces jours derniers qu'un homme venu de Pauillac avait déposé dans une maison inhabitée, à Bruges, des moteurs, des radiateurs, des dynamos, etc.

M. Quérillac, commissaire de la brigade mobile, fut chargé de l'enquête, qu'il mena très rapidement avec les inspecteurs Jagourd, Durès et Buret.

Deux arrestations viennent d'être opérées. Elles concernent André M..., âgé de vingt-neuf ans, industriel, demeurant à Pauillac, et son beau-père, Pierre F..., docker, âgé de quarante-huit ans, domicilié à Trompeloup.

Interrogé, André M... déclara avoir fait une affaire avec un Américain. Il avait, dit-il, reçu des objets en échange de bouteilles de vins fins, les moteurs, radiateurs, etc.

Questionné à son tour, le beau-père affirma avoir acheté lui-même les objets à un officier américain pour le prix de 1,500 francs. Il les garda à Trompeloup, puis alla les déposer à Bruges.

A en croire Pierre F..., son gendre est complètement innocent. Tel ne paraît pas être l'avis du magistrat instructeur, qui a fait écrouer au fort du Hâ les deux habitants de Pauillac. Les articles découverts dans la maison de Bruges représentent une valeur de 50,000 francs environ.

Les épaves du fleuve

Le cadavre d'un homme inconnu a été retiré de la Garonne, devant le quai de la Douane, et déposé à la morgue. On n'a trouvé dans les vêtements du noyé que vingt centimes en monnaie de billon et deux clés.

Le corps, qui ne porte aucune trace de violence, paraît avoir séjourné longtemps dans l'eau.

Petite Chronique

Prière à personne qui a pris, grande poste, le 17 courant, matin, 16,800 fr. bons à un an : nos 1,126,746, 20,314,516 à 20,314,521, 9,502,515, 16,179,133, 16,179,134 et 16,179,135, et 2,700 fr. bons à trois mois : nos 2,944,308 et 2,944,309, 575,587, 769,608 et 769,609, de se présenter d'urgence, même guichet, pour rectification de ces bons.

Au Palais

COUR D'APPEL 4e CHAMBRE

Présidence de M. DUBOIS DE LHERMON, président.

ELEVATION DE PEINE

Un laitier de la Charente, nommé Prévotel, poursuivi pour vente de lait mouillé jusqu'à 80 %, avait été condamné par le tribunal correctionnel de Confolens à **deux mois d'emprisonnement** avec sursis et à 2,000 francs d'amende.

Sur appel « a minima » du parquet, l'affaire est revenue jeudi devant la 4e chambre de la Cour, et M. l'avocat général Mettas, dans un vibrant réquisitoire, s'est élevé contre l'indulgence des premiers juges, réclamant une sanction vraiment appropriée à un délit sans excuse.

La Cour, le suivant dans ses réquisitions, a condamné Prévotel à **trois mois d'emprisonnement SANS SURSIS,** à 2,000 francs d'amende et aux frais de la publication et de l'affichage de l'arrêt.

REJETS DE POURVOIS

Paris, 22 juillet. — La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Antoine Chastanet, condamné à mort le 23 juin 1920 par la Cour d'assises de la Corrèze pour assassinat.

— Les pourvois formés par Gaston Lebeau, Emile Chaumeron et Auguste Sempé, condamnés à mort le 11 juin 1920 par la Cour d'assises de la Gironde, qui avaient assailli, le 16 janvier, Mme veuve Bertrand, laitière, et, après l'avoir étranglée avec une serviette, s'étaient emparés de titres, de bijoux et d'une somme de 70 francs.

Garçon! Un Vermouth BOB, sec!

Informations

Chemins de fer

P.-O. — Jusqu'à nouvel avis, la gare de Bordeaux-Bastide acceptera les marchandises de toute nature sans conditions de tonnage à destination du réseau P.-O.

MIDI. — La Compagnie des chemins de fer du Midi a l'honneur d'informer le public que pour faciliter les relations des voyageurs entre Bordeaux et la station balnéaire de Soulac, elle a décidé de faire circuler, du 25 juillet au 3 octobre inclus, les dimanches et jours de fêtes un train express, comportant des voitures des trois classes, partant du Verdon à 19 h. 40, pour arriver à Bordeaux-Saint-Louis à 22 h. 27 avec arrêt à Soulac, Queyrac, Lesparre, Pauillac et Margaux.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

TRAVAILLEURS DE L'HABILLEMENT. — Réunion samedi 24 juillet, à la Bourse du travail, aux heures ci-après : Tailleurs pour dames et tailleuses, 16 h.; appréciateurs, pompiers, pompières, culottières et giletières, 21 h.

FETES DE QUARTIERS

FETE DU QUARTIER QUINTIN. — Assemblée générale samedi soir, à neuf heures, établissement Magne et Ricros, chemin de Pessac.

Chronique Théâtrale

APOLLO-THEATRE

Samedi, dimanche, matinée et soirée, et lundi, « Mademoiselle ma Mère », avec P. Galipaux dans le rôle du Maître d'Hôtel; Suzanne Goldstein dans celui de Fanny et exquise Maggy Maupré. Pour terminer le spectacle, Galipaux dans ses monologues « le Bonze » et « la Dépêche ». Prudent de louer.

BOUFFES-CASINO D'ETE

La troupe du théâtre Sarah-Bernhardt viendra le samedi 31 et dimanche 1er août, en matinée et soirée donner « les Nouveaux Riches », avec M. Decœur dans le rôle de Legendre.

En août, le populaire Augé dans « Béguin de Roi » et Petoche », deux créations.

TRIANON

Des engagements antérieurs ne permettent pas de prolonger après le 1er août les triomphales représentations de la revue : « Non, sans blague ! » Deux matinées et dix soirées nous séparent encore de la clôture. Se hâter de retenir les places. Vendredi et samedi 30 et 31 juillet, grand concours de chant genre Mayol, Dranem, Darius M. et Polin. 4 grands prix en espèces seront décernés aux lauréats. Les concurrents peuvent s'inscrire au bureau du Trianon à partir du lundi 26, de 3 à 4 h.

CASINO DES QUINCONCES

Ce soir, grand gala avec le comique hilarant Cariel, qui est inimitable dans son répertoire varié et qui comprendra de nouvelles chansons. Début de la nouvelle scène désopilante et ultra-comique : « Facteur et Femme de lettres », interprétée par les artistes Léo Lastry et Mady Landel. Les nouveaux ballets, réglés par M. Belloni, sont acclamés. Triomphe des danseurs incomparables et modernes Romain et Kelly. Succès des danseurs miniatures Marcel et Micheline. Avec la splendide revue « Eh bien, dansons ! » c'est le plus beau spectacle.

ALHAMBRA-THEATRE

Vendredi, spectacle amusant et intéressant. Sur la scène, en intermède, une charmante pantomime : « Rapin et Vautour ». Samedi et dimanche, matinée et soirée. Dernières représentations du programme de la semaine.

ALCAZAR

Samedi 24 et dimanche 25 juillet, trois représentations de cinéma-music-hall avec, en intermèdes, Rewyls, manipulateur; G. Yallain, chanteur à voix; Scob et Sens, acrobates. Film vedette, Maciste sommambule. Prochainement, « les Misérables ».

OLYMPIA-CINEMA-PALACE

Encore du nouveau. — Samedi, en soirée : « Sans Mère », drame joué par miss Wakyrien; « Frères d'exil », comédie jouée par Tom Mix; « Impéria », 10e episode (le Poison de beauté); « Actualités mondiales », etc. — Location : Téléphone 13-38.

THEATRE GIRONDIN (chemin de Pessac)

Sam., Avidité, scène dramat.; Impéria (suite); interm.

AMERICAN-PARK

Chaque jour, en semaine, de 5 à 7, apéritif-concert. Entrée gratuite. En soirée, dancing et cinéma en plein air.

EN VILLEGIATURE, le grand air sème le désordre dans la coiffure. Vous lui rendrez instantanément l'harmonie et l'élégance, Madame, par l'application d'un postiche artistique et léger des Salons COMŒDIA (maison J. DAVER).

SPECTACLES du 23 juillet

TRIANON. — 8 h. 30 : Non, sans blague ! rev.
CASINO DES QUINCONCES. — 5 h., Concert-Promenade; 8 h. 30 : Eh bien ! dansons ! revue
ALHAMBRA. — 8 h. 30, Rapin et Vautour, pant.
AMERICAN-PARK. — Patinage, Bal, Cinéma.
ALHAMBRA-DANC. — Apér.-Conc.; 8 h. 30, gala.
SKATING-PALACE. — 8 h. 30: Patinage et bal.

LES ETABLISSEMENTS G. THENOT informent le public que le magasin, 49, rue Sainte-Catherine, sera fermé tous les dimanches, à partir du 25 courant, et prient leur clientèle de se prémunir le samedi. Toutefois, les succursales, 18, rue Ravez; 12, place des Grande-Hommes; 50, cours Portal; 32, r. Judaïque, et 229, crs de la Marne, resteront ouvertes le dimanche et fermées le lundi.

POUDRE de BEAUTÉ LYSORINE Donne un teint merveilleux

DIVORCES RAPIDES, (tous pays) Ag. DE VERTURY, Ex-Pr de la Sûreté et Dr en droit, Pr. (Consult. grat.) Bx, 24, rue Rohan (T. 20-29). Bordeaux

AMEUBLEMENTS TENTURES MATERIEL C.-F. PLAZANET, 17-18, place Pey-Berland — BORDEAUX — Usine électrique : 109, rue d'Ornano.

ÉTAT CIVIL

DECES du 22 juillet

Marie Courtade, 29 ans, rue Marbotin, 6. Mme Muller, 32 ans, rue Porte-Dijeaux, 55. Mariano Saintana, 33 ans, rue Kléber, 55. Mme Cousseau, 37 ans, rue Pelleport, 208. Hubert Baudry, 42 ans, rue Cam.-Godard, 3. Pierre Breuil, 42 ans, rue d'Arès, 320. Mme Faure, 47 ans, impasse Nicot, 34. Mme Carricoule, 53 ans, rue du Serporat, 46. Louis Veyssade, 58 ans, rue des Vignerons, 6. Jules Cazalis, 63 ans, rue Fondaudège, 94. Mme Poisson, 84 ans, impasse Saint-Siméon, 3. Veuve Picon, 67 ans, rue Croix-de-Seguey, 108. Anna Leyzieu, 73 ans, cité Lafon, 25.

Economisez en faisant teindre et nettoyer Teinturerie ROUCHON. — Téléph. 15-10

CONVOI FUNÈBRE Mme Louis Amiet, Mme Yves Amiet, M. André Amiet, Mme Ayraud et sa famille, M. L. Boudin, Mme G. Boudreau et sa fille, M. et Mme A. Amiet et leurs enfants, M. J. Amiet, chevalier de